

THE DIRECTOR-GENERAL

Bruxelles, 9 AOUT 2010 **499128**

M. Sam Lambourn
NWWRAC
Bord Iascaigh Mhara
Crofton Road
Dun Laoghaire
Co Dublin
Irlande

Objet : Sole et merlan en mer d'Irlande

Cher M. Lambourn,

C'est avec plaisir que je réponds à l'opinion du CCREOS concernant la sole et le merlan en mer d'Irlande, suite au courrier de la Commission du 25 mai 2009.

Sole VIIa

Dans le cadre de la nouvelle approche RMD de transition du CIEM, un TAC de 240t est recommandé, qui correspond à une réduction de 50% de la mortalité par pêche. Dans le cadre d'une approche de précaution, une fermeture est à nouveau recommandée.

Il s'agit de la base scientifique actuellement disponible. Le CIEM et le CSTEP auront tenu compte de l'effet des facteurs que vous mentionnez. Les recommandations de ces organismes pour ce stock sont consistantes depuis 2007 et je ne vois aucune raison d'espérer une amélioration si aucun changement n'est effectué,

Merlan, VIIa

Dans le cadre d'une approche écosystémique de la gestion de la pêche, une responsabilité évidente existe en matière de reconstitution des populations d'organismes marins quelque soit leur valeur économique. Je suis heureuse que vous acceptiez la nécessité de la reconstitution en dépit de la faible valeur économique du stock.

Je conviens avec vous que des mesures techniques peuvent être utilisées pour permettre la réduction de la mortalité du merlan. Il existe en effet une certaine quantité de connaissances à ce sujet. Par le biais du courrier du 25 mai, la Commission recherchait des avis spécifiques que le CCR pourrait recommander.

Bureau CCREOS – Reçu le 12/8/'10 Paraphe

Je prends note de vos opinions eu égard à l'estimation des taux actuels de rejets et à la fixation de niveaux minimum de prises accessoires. Cependant, il n'y a actuellement aucun moyen disponible permettant de contrôler et de faire appliquer de telles règles.

En ce qui concerne la sole et le merlan, il est évident qu'il reste beaucoup à faire et qu'une partie de ce travail devra avoir lieu dans le contexte d'un nouveau règlement de mesures techniques et de la procédure de réforme de la politique commune de la pêche.

Je regrette que le CCREOS n'ait pas été en mesure de proposer des mesures spécifiques pour les possibilités de pêche pour 2011. C'est décevant compte tenu des problèmes de longue date auxquels sont confrontés les stocks de sole et de merlan, mais je suis très sensible aux difficultés qui entourent la gestion de la pêche en mer d'Irlande. J'espère qu'il sera possible de faire progresser la situation rapidement.

Je vous prie d'agréer, cher Monsieur Lambourn, l'expression de ma plus sincère considération.

Signature

pp Lowri EVANS mot illisible

REÇU 12/8/10 PG